

Nouvelles recommandations : Dès le 22 juin 2020

DANS LES LIEUX PUBLICS ON GARDE NOS DISTANCES



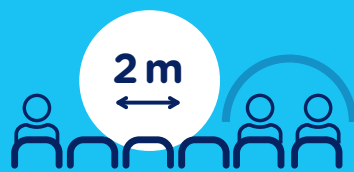
2 mètres entre
les personnes



Rassemblements de
50 personnes maximum
dans les lieux publics intérieurs

RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS

RECOMMANDATION
2 m en tout temps



Les personnes qui fréquentent les restaurants doivent respecter une distance de 2 m entre elles.

Les personnes résidant à un même lieu peuvent constituer une « bulle » et conserver une distanciation physique inférieure à 2 m entre elles.

DÉROGATION POSSIBLE



Si la superficie **ne permet pas** une distanciation physique de 2 m

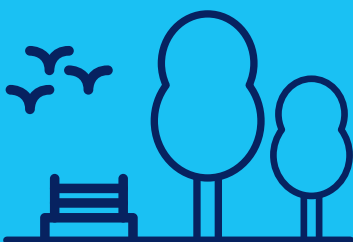
ET

Si les activités sont à **circulation restreinte**

- Salles de cours (collégial/universitaire)
- Salles de spectacle
- Cinémas
- Salles d'audience publique et de consultation

RASSEMBLEMENTS EXTÉRIEURS

RECOMMANDATION
2 m en tout temps



Les personnes résidant à un même lieu peuvent constituer une « bulle » et conserver une distanciation physique inférieure à 2 m entre elles.

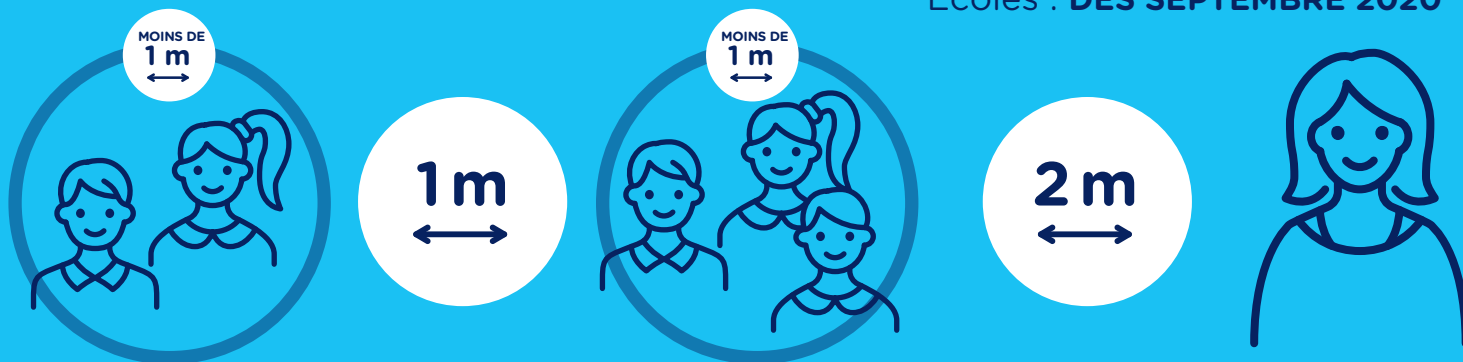
Elles doivent cependant garder une distance de 2 m avec les autres.

Nouvelles recommandations : **Dès le 22 juin 2020**

DANS LES MILIEUX ÉDUCATIFS ON GARDE NOS DISTANCES

ÉCOLES*, SERVICES DE GARDE ET CAMPS DE JOUR

*Écoles : **DÈS SEPTEMBRE 2020**



Un groupe d'enfants peut constituer une « bulle », ce qui leur permet de conserver une distance inférieure à 1 m entre eux.

La distance recommandée entre les différentes « bulles » dans un lieu intérieur est de 1 m. En contexte scolaire, les bulles pourront être constituées de 4 à 6 élèves et plusieurs bulles pourront se retrouver dans une même classe.

Un adulte doit toutefois conserver une distance de 2 m avec les enfants et les autres adultes en tout temps.